
Communiqué de presse

2 novembre 2009

Pour augmenter le recyclage des emballages ménagers, le SYCTOM de l'Agglomération parisienne fait des propositions*... il s'agit d'engager une vraie révolution copernicienne ...***François Dagnaud, président du SYCTOM, transmet des éléments de réflexion à Chantal Jouanno**

75% des emballages ménagers devront être recyclés à l'horizon 2012. L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est ambitieux, et les collectivités locales veulent pouvoir relever le défi.

Ainsi, François Dagnaud, président du SYCTOM de l'Agglomération parisienne vient de transmettre à Chantal Jouanno une contribution contenant des propositions, fruit de l'expérience du plus important syndicat de traitement en France. Ce document, issu d'échanges entre le SYCTOM et ses collectivités adhérentes, a vocation à abonder la réflexion de l'Etat. En effet, le ministère détient désormais un rôle central : il pilote un comité technique et validera ensuite le contrat d'agrément fin 2010 des éco-organismes - aujourd'hui Eco-Emballages et Adelphe - ainsi que le cahier des charges du futur barème E.

Le SYCTOM, comme d'autres, appelle de ses vœux la mise en place d'une économie circulaire du recyclage, devenue nécessaire dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles. Pour y parvenir, il faut engager une véritable révolution en la matière.

Trois axes de progrès: une éco-conception effective, une information responsable, une gouvernance équilibrée**Une véritable éco-conception**

En premier lieu, les industriels doivent être franchement incités à mettre sur le marché des produits et des emballages plus légers et facilement recyclables. Les matériaux seraient évalués en fonction de leur capacité à être effectivement recyclés.

"La situation actuelle, où le producteur d'un emballage mal conçu ne paie qu'une petite partie de son traitement pendant que l'habitant paie une TGAP sur son élimination en supplément du coût du service public de gestion des déchets, est anormale ; elle doit changer. Il s'agit d'engager une vraie révolution copernicienne ...", affirme François Dagnaud.

Repenser l'information du consommateur

Créer le logo du recyclable pour aider le "consomm'acteur"

Pour faciliter le choix du consommateur et lui permettre de devenir éco-responsable, il faut rapidement passer du point vert, qui ne signale que la contribution financière du producteur, à un système visuel simple et clair qui certifie sa recyclabilité et son éventuelle dangerosité.

Uniformiser les couleurs des bacs et les consignes de tri

Cette mission vient d'être confiée au CND et le SYCTOM y est hautement favorable. A terme, cela évitera aux habitants d'être perdus dans les changements de consignes de tri à chaque déménagement.

Les ambassadeurs du déchet : au cœur de l'efficacité globale

Les ambassadeurs de tri ont un rôle crucial pour l'information des habitants et la prévention des déchets. Il faut leur permettre d'acquérir une connaissance complète de l'ensemble de la gestion des déchets, afin qu'ils deviennent des ambassadeurs du déchet. Le SYCTOM propose que le financement à 100% de leur fonction soit réparti sur tous les éco-organismes. Toutes les collectivités, même petites, doivent pouvoir en bénéficier à l'aide d'une procédure simple.

Vers une gouvernance équilibrée des éco-organismes

Le SYCTOM recommande que les collectivités locales siègent dans les conseils d'administration des éco-organismes afin de favoriser une gouvernance équilibrée et responsable. Les statuts des éco-organismes doivent évoluer pour accomplir pleinement leur mission d'intérêt général.

Enfin, il souhaite qu'on puisse mobiliser un fonds pour que les collectivités puissent conduire au niveau national des audits ou des simulations afin d'évaluer les dispositifs mis en place. Par exemple, il s'agira de veiller à ce que 80% des coûts d'élimination des produits soient effectivement couverts par les éco-organismes, tel que cela figure dans le Grenelle de l'environnement.

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne - syndicat intercommunal de traitement de déchets ménagers - traite et valorise chaque année près de 2,5 millions de tonnes de déchets ménagers produites par 5,5 millions d'habitants de 84 communes, dont Paris, sur 5 départements franciliens. Cela représente 10% du traitement des déchets ménagers en France.

De 2001 à 2008, les collectes sélectives, fortement encouragées financièrement par le SYCTOM, ont pratiquement doublé, passant de 16 à 30 kg/hab/an.

En 2008, le SYCTOM a reçu 167 000 tonnes de collectes sélectives effectuées par les habitants. 70% de ce tonnage a pu effectivement être recyclé.

Dans une poubelle-type française de déchets ménagers, on trouve 20% d'emballages effectivement recyclables.